

# Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt, le mercredi neuf septembre à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle des fêtes de Villars, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-cinq août par Michel AUGEIX, Vice-Président sortant du syndicat du SCoT dans l'ordre des nominations.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 28  
 Nombre de votants : 29

### Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 9 septembre 2020					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise			Michel AUGEIX	
DEGLANE	Christine	x			
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne				
FAURE	Michèle	x			
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick	x			
LAMONERIE	Bruno	x			
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre	x			
RAYNAUD	Michel	x			
SAUTRAUD	Jean-Michel				Xavier HALLAIRE
SAVOYE	Gérard	x			
SEDAN	Annie	x			
		27	0	1	1

Secrétaire de séance : Didier PAGES

Objet : élection des vice-Présidents

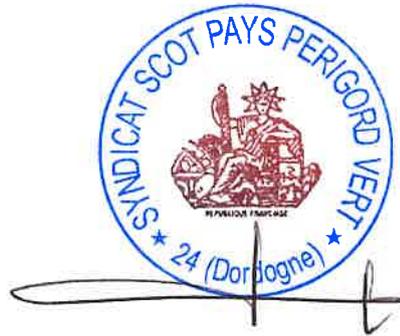
AR PREFECTURE

024-200068260-20200909-2020090912-DE  
 Regu le 15/09/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2020 définissant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;  
Vu la délibération n°DL-2020-09-09-09 de ce jour portant installation du comité syndical dudit syndicat ;  
Vu la délibération n° DL-2020-09-09-10 de ce jour portant élection du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;  
Vu la délibération n° DL-2020-09-09-11 de ce jour portant fixation du nombre de vices-Présidents au Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;  
Vu le procès-verbal dressé en séance et annexé à la présente délibération ;

Les Vice-présidents sont élus comme suit :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Michel AUGEIX
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Pascal MECHINEAU
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Michel RAYNAUD



Le Président,  
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,*

*Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20200909-2020090912-DE  
Regu le 15/09/2020